

**ANNEXE**  
**À L'ARTICLE 1ER DE L'ARRÊTÉ DU 14 MARS 2020 PORTANT DIVERSES MESURES RELATIVES À**  
**LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19**

Les activités mentionnées au II de l'article 1er sont les suivantes :

Entretien et réparation de véhicules automobiles, de véhicules, engins et matériels agricoles  
Commerce d'équipements automobiles  
Commerce et réparation de motocycles et cycles  
Fourniture nécessaire aux exploitations agricoles  
Commerce de détail de produits surgelés  
Commerce d'alimentation générale  
Supérettes  
Supermarchés  
Magasins multi-commerces  
Hypermarchés  
Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé  
Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé  
Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé  
Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé  
Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé  
Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé  
Les distributions alimentaires assurées par des associations caritatives  
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé  
Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé  
Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé  
Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé  
Commerce de détail de matériaux de construction, quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé  
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé  
Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé  
Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé  
Commerce de détail d'aliments et fournitures pour les animaux de compagnie  
Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés  
Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.  
Hôtels et hébergement similaire  
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée lorsqu'il constitue pour les personnes qui y vivent un domicile régulier  
Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs lorsqu'ils constituent pour les personnes qui y vivent un domicile régulier  
Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens  
Location et location-bail de machines et équipements agricoles  
Location et location-bail de machines et équipements pour la construction  
Activités des agences de placement de main-d'œuvre  
Activités des agences de travail temporaire  
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques  
Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication  
Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques  
Réparation d'équipements de communication  
Blanchisserie-teinturerie  
Blanchisserie-teinturerie de gros  
Blanchisserie-teinturerie de détail  
Services funéraires  
Activités financières et d'assurance